

POSITION POLITIQUE DE CGLU : COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET GOUVERNEMENTS LOCAUX

Contexte

1. Depuis les années 1980, les gouvernements locaux et leurs associations ont multiplié et amélioré leurs activités de coopération au développement international. L'objectif ultime était de donner aux gouvernements locaux la capacité de jouer un rôle de chef de file dans le développement social et économique pour aider à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion sociale. Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), dans son rôle d'organisme mondial représentant les intérêts des gouvernements locaux, a réuni des associations de gouvernements locaux (AGL), des villes et des autorités régionales afin de stimuler la collaboration et de dégager une position commune sur la coopération au développement parmi ses membres et partenaires.
2. Le présent énoncé de politique reflète la position des membres de CGLU et il résume les conclusions d'un document de politique plus détaillé visant à accroître la sensibilisation et à plaider en faveur de l'importance des gouvernements locaux dans le développement auprès des donateurs internationaux et des autorités nationales, régionales et locales.

Les gouvernements locaux, des éléments clés du développement

3. Les citoyens qui vivent dans les villes et les villages partout dans le monde comptent sur les gouvernements locaux pour répondre à leurs besoins élémentaires en matière de logement, d'eau potable, de santé publique, d'éducation, de sécurité et de moyens de subsistance — les éléments de base du développement humain. D'ici à 2030, on estime que les deux tiers de l'humanité vivront dans des agglomérations urbaines et qu'une bonne part de la croissance se produira en Asie, en Afrique et en Amérique latine. C'est également dans les villes et les collectivités, particulièrement dans les villes moyennes, que beaucoup des défis nationaux, régionaux et locaux se croisent et que l'impact est le plus marqué. Cette situation a placé les gouvernements municipaux sur la première ligne pour relever certains des défis les plus pressants auxquels est confrontée la communauté mondiale et, plus souvent qu'autrement, elle fait en sorte qu'ils vont montrer la voie pour trouver et mettre en œuvre des solutions novatrices. Peu importe où ils se trouvent, les gouvernements locaux jouent trois rôles généraux :
 - ils représentent la voix, le leadership et la «vision stratégique» de leur collectivité ;
 - ils offrent ou organisent les services publics locaux essentiels requis pour assurer le bien-être de la population; et
 - ils agissent à titre de catalyseurs et de moteurs pour le processus de développement local.
4. L'absence d'une structure de gouvernance locale efficace capable de planifier, de gérer la prestation des services essentiels et de coordonner les relations avec différents partenaires crée un énorme obstacle au processus de développement.
5. Les racines profondes des gouvernements locaux dans le tissu politique, économique et social des collectivités les placent dans une position avantageuse pour agir à titre de rassembleurs des partenaires dans la collectivité, tels que la société civile, les décideurs, le secteur privé et d'autres intervenants influents. Par le biais de leurs systèmes de participation publique, les gouvernements locaux permettent aux citoyens d'identifier, selon un processus ouvert et transparent, des priorités locales et de pleinement s'approprier le processus de développement.

Les gouvernements locaux, acteurs du développement

6. Partout dans le monde, les gouvernements locaux participent à diverses formes de coopération et de partenariats, qui couvrent un large éventail de motifs et d'objectifs. Alors que certaines formes de partenariat et de coopération sont axées sur le renforcement des gouvernements locaux et de leurs institutions, d'autres cherchent à faire participer les partenaires au sein de la collectivité (société civile, citoyens et secteur privé) pour appuyer le développement social et économique de leur collectivité. Les diverses formes de coopération démontrent que les gouvernements locaux ont des compétences, des responsabilités et des ressources uniques qu'ils peuvent mettre à contribution pour la coopération au développement.
7. Même si la participation des gouvernements locaux dans la coopération au développement remonte à plusieurs décennies, la participation et l'engagement des gouvernements locaux dans le discours sur le développement et le dialogue politique avec les donateurs et les organismes internationaux sont beaucoup plus récents. Le travail de CGLU et de ses membres a contribué à la sensibilisation et la reconnaissance accrues du rôle important que jouent les gouvernements locaux dans la coopération au développement et de la nécessité d'être engagé plus activement dans la planification et la mise en œuvre de l'aide au développement. Ainsi, CGLU et ses membres ont été invités à participer au groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du Comité d'aide au développement de l'OCDE, le Forum des Nations Unies sur la coopération au développement, et le président de CGLU siège au Groupe des personnalités éminentes des Nations Unies d'après 2015.

La politique de CGLU en matière de coopération au développement

8. CGLU et ses membres veulent mieux faire connaître la contribution importante des gouvernements locaux à la coopération au développement. CGLU croit que :
 - 1) La communauté internationale et les gouvernements nationaux doivent reconnaître le rôle important que jouent les gouvernements locaux dans la coopération au développement et appuyer leur engagement à titre de partenaires dans la planification, la mise en œuvre et la coordination des stratégies pour promouvoir le développement social et économique durable.
 - 2) Dans un contexte de croissance urbaine et de décentralisation, les gouvernements locaux sont dans une position idéale pour comprendre les besoins et les défis de leurs citoyens et de leurs collectivités et y réagir, mais ils n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour le faire. La communauté internationale doit s'assurer que les gouvernements locaux bénéficient d'un financement suffisant pour mobiliser leurs compétences, leurs ressources et leurs réseaux afin d'appuyer le développement.
 - 3) Il est essentiel d'avoir des gouvernements locaux forts et efficaces pour assurer des collectivités démocratiques, prospères et sûres et relever les défis liés au développement à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale.
 - 4) La contribution des gouvernements locaux et de leurs associations à un développement plus efficace et durable ne peut être utile que si on renforce leurs capacités d'assumer ce rôle. Les gouvernements locaux contribuent à l'habilitation de leurs collectivités locales et à leur prise en charge des initiatives de développement, augmentant ainsi la viabilité de la coopération au développement.

Appel à l'action

9. *Les gouvernements locaux, les donateurs bilatéraux, les institutions financières multilatérales et les organismes internationaux sont appelés à :*
 - i) Reconnaître davantage les gouvernements locaux et les associations de gouvernements locaux comme étant des acteurs clés du développement et les appuyer pour qu'ils participent pleinement, soient consultés et s'engagent dans les dialogues stratégiques nationaux et sectoriels portant sur la coopération au développement.
 - ii) Fournir un financement suffisant pour permettre aux gouvernements locaux de participer à la coopération au développement. On propose de réserver 20 p. cent de l'aide au développement international (actuellement offerte sous forme de soutien budgétaire et d'approches sectorielles) pour les processus de décentralisation et de renforcement des capacités des gouvernements locaux.
 - iii) S'assurer que les cadres juridiques habilitants et les mécanismes des programmes sont en place pour permettre aux gouvernements locaux et/ou aux associations de gouvernements locaux

de gérer directement les programmes de coopération internationale visant à : renforcer les capacités du secteur des gouvernements locaux, promouvoir la démocratie à l'échelle locale et appuyer la décentralisation.

10. *Les gouvernements locaux et les associations de gouvernements locaux sont appelés à :*

i) S'engager dans un dialogue avec les donateurs et les gouvernements nationaux pour garantir que les besoins et les préoccupations des gouvernements locaux sont clairement compris et appuyés par des politiques et des programmes pertinents.

ii) S'assurer que la coopération décentralisée, la coopération municipale internationale (CMI) et le renforcement des capacités des associations (RCA) sont bien coordonnés et développés dans le cadre des stratégies de développement du pays qui tiennent compte du contexte culturel local, des priorités du pays et des programmes de réforme de la gouvernance.

iii) S'assurer que la pleine diversité des voix de la collectivité est entendue en favorisant des processus participatifs dans leurs approches à la coopération au développement.

iv) Examiner et établir des partenariats à long terme entre des organismes locaux, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, et d'autres intervenants clés du développement, comme la société civile, pour mettre en œuvre des programmes de coopération au développement efficaces.